Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 974-249740093-20250612-2025_C_118-DE

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AFFAIRE 2025_C_118
AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT REVISION N°1 2025 BUDGET PRINCIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DOUZE JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY.**

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **06/06/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	**14**	**7**	**41**

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :
Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :
Monsieur Joé BEDIER donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Johnny PAYET donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Ridwane ISSA donne procuration à Monsieur Patrice BOULEVART, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU donne procuration à Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN donne procuration à Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Bruno ROBERT donne procuration à Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 974-249740093-20250612-2025_C_118-DE

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 974-249740093-20250612-2025_C_118-DE

AFFAIRE - 2025_C_118

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT REVISION N°1 2025 BUDGET PRINCIPAL

Des ajustements de crédits sont nécessaires pour certaines opérations d'investissement faisant l'objet d'une inscription au budget sous forme d'autorisations de programmes et de crédits de paiement,

Cette révision n°1 de l'exercice 2025 propose les modifications détaillées en annexe.

- **VU** l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés - Article 6,
- **VU** l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,
- **VU** l'article L. 2311 – 3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux autorisations de programme et crédits de paiement,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 27 « Pour », 14 « contres »

- **D'ADOPTER** la révision n°1 des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour l'exercice 2025, conformément au tableau de l'Annexe.

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Fait à Saint Benoît,

Le Président,

Signé électroniquement par : Patrice BOULEVART
Date de signature : 20/06/2025
Qualité : 10e Vice Président

Le 10e Vice-Président,
Monsieur Patrice BOULEVART

Pour extrait conforme ,
Signé électroniquement par : Patrice Selly
Date de signature : 23/06/2025
Qualité : Président de la CIREST

Le Président,

Patrice SELLY